

En 2015, je sécurise mon dossier PAC avec la Chambre d'Agriculture du Gers

La réforme de la PAC bouleverse totalement le régime des aides couplées et découplées en 2015 : les DPB remplacent les DPU, l'aide verte est conditionnée au respect d'obligation vis-à-vis de la diversification des cultures et de la présence de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE). Ces éléments rendent complexes la déclaration du dossier en 2015 et accroissent les risques de pénalités en cas d'erreur de déclaration. La Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement personnalisé du 1^{er} avril au 13 mai 2015 pour réaliser votre déclaration PAC en toute sécurité.

Quelques enjeux financiers

Le non respect des règles est susceptible d'entraîner des pénalités importantes pour votre exploitation :

- défaut concernant les règles de verdissement : le non versement de l'aide verte de 82 euros par hectare en moyenne,
- non respect des surfaces admissibles : pénalités de 1 % à 3 % de la totalité des aides,
- mauvaise qualification des surfaces déclarées (code culture – espaces peu productifs) : pertes d'aides aux surface ou pénalités.

Le coût de la sécurisation :

L'accompagnement individuel en 2015 pour une exploitation moyenne de 80 hectares représente 109 € HT à mettre en regard des enjeux financiers pré-cités.

Anticiper pour prévoir mon assolement

✓ Calcul des Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE)

Vous vous interrogez sur les règles de la SIE . La Chambre d'Agriculture propose aux agriculteurs inscrits à l'opération CartoPAC 2015 d'anticiper et de venir vérifier avant la réalisation du dossier PAC si leur exploitation respecte l'obligation de 5 % de SIE.

Cette prestation comprise dans le tarif CartoPAC permet, aux exploitants qui le souhaitent de préparer le calcul des SIE sur rendez-vous individuel durant le mois de mars (Tél : 05.62.61.77.13.).

Je veux être accompagné de A à Z dans mon dossier PAC

✓ CARTOPAC 2015 : Un service complet, sûr et précis

Lors d'un rendez-vous à la Chambre d'Agriculture à Auch, vous êtes accompagné individuellement par un technicien spécialisé qui réalise avec vous la télé déclaration PAC et vous apporte un conseil réglementaire pour répondre aux exigences de la conditionnalité. Nous réalisons et vérifions avec vous :

- La vérification de vos îlots RPG (ajout, suppression d'îlots détournement des éléments non admissibles : bois, exclusion de bâtiments, , etc.)
- la modification de votre assolement (localisation de vos culture et bandes enherbées)
- le calcul de la Surface d'Intérêt Ecologique (SIE) : Localisation des SIE sur le dossier PAC, calcul du respect de l'obligation de 5 %, rappel des règles de gestion des SIE
- les contrôles de cohérence, sur l'éligibilité des aides sollicitées
- le respect des règles liées à l'aide verte (diversification des cultures, SIE, etc.)
- la vérification de la conditionnalité 1er et 2ème pilier
- la transmission des données dans Télépac,
- le dossier de demande d'aides PAC, ICHN, et Aides Bovines
- la télétransmission de documents liés au dossier PAC (Factures semences Blé dur, etc.)
- l'édition du dossier complet et de l'accusé de réception
- le suivi des modifications éventuelles après dépôt du dossier

TARIFS 2015

Tarif de base : Forfait de 45 € HT + part variable de 0.8 €/Ha de SAU avec un plafond à 175 € HT*

* majoration de 22 € HT par 1/4 h pour les dossiers concernés par le plafond au-delà de 2 h.

Réduction fidélité : Tous les clients ayant participé à CartoPAC 2013 et 2014 bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le montant total de la facture.

Abonnés Mes P@rcelles : Les abonnés Mes P@rcelles bénéficient d'une réduction de 50 % sur la part variable

Dossiers complémentaires (parcelles de subsistance) : Forfait 25 € HT.

Anticiper sa demande d'aide pour les bovins

✓ Télédéclarez dès le mois de mars

La Chambre d'Agriculture propose aux éleveurs inscrits à l'opération CartoPAC 2015, de venir télédéclarer dès le mois de mars, leur demande d'aide aux bovins allaitants et laitiers. Cette prestation comprise dans le tarif CartoPAC permet, aux éleveurs qui le souhaitent, d'anticiper sur la période de détention obligatoire des animaux dès le 1^{er} mars sur rendez-vous au 05.62.61.77.13.

Comment prendre rendez-vous ?

Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

- En téléphonant pour prendre rendez-vous au 05 62 61 77 13.
- Puis en renvoyant le Bulletin d'Inscription ci-dessous à la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, route de Mirande, BP 70161, 32003 Auch Cedex.
- Ou bien sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers :

www.gers-chambagri.com



BULLETIN D'INSCRIPTION CARTO PAC 2015

N'OUBLIEZ PAS :

Téléphonez dès maintenant pour prendre rendez-vous au 05.62.61.77.13

Exploitation Agricole : Sociétaire Individuelle

Raison sociale :

Interlocuteur principal : Nom : Prénom :

Adresse (du siège d'exploitation) : lieu-dit :

Code postal : 32 ___ Commune :

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail :

Numéro SIRET : _____ 000 _____ Numéro Pacage : 032 _____

Code TELEPAC 2014 :

Demande à la Chambre d'Agriculture du Gers de m'accompagner pour réaliser mon dossier PAC 2015 pour la télédéclaration via le site Internet Télépac www.telepac.agriculture.gouv.fr. A ce titre, autorise la DDT du Gers, à fournir à la Chambre d'Agriculture du Gers mes données individuelles ainsi que celles de mon exploitation au titre de la campagne de déclaration de surfaces 2015.

Fait à Signature de l'exploitant
Le

Je réalise moi-même mon dossier PAC et je souhaite un conseil réglementaire

✓ PACléo : un conseil personnalisé

Vous réalisez vous-mêmes votre déclaration PAC (via télépac, MesP@rcelles, d'autres logiciels spécifiques ou papier) et vous voulez être sécurisé.

La Chambre d'Agriculture vous propose sur rendez-vous PACléo, accompagnement individuel pendant lequel un technicien spécialisé vérifie avec vous la cohérence de votre dossier et le respect des règles liées à la conditionnalité.

- les contrôles de cohérence, sur l'éligibilité des aides sollicitées
- le respect des règles liées à l'aide verte (diversification des cultures, SIE, etc.)
- le respect de la conditionnalité 1^{er} et 2^{ème} pilier.

Tarifs 2015 : Forfait de 45 € HT.

Plus de renseignements et inscriptions au 05.62.61.77.13.

Je veux connaître le montant prévisionnel des aides pour la période 2015 - 2019

✓ Simulateur PAC

Sur rendez-vous ou à l'issue de mon dossier PAC, un conseiller simule le montant des aides PAC pour la période 2015 à 2019 à partir des données réelles de mon exploitation

Tarifs 2015 : Forfait de 35 € HT

Plus de renseignements et inscriptions au 05.62.61.77.13.